

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-006-15175/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Initiative Marseille Métropole" au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6041

78414

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE – PME du territoire. Positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique renouvelé le 30 juin 2022.

De plus, le tissu économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME. Les taux de créations et de reprises d'entreprises sont parmi les plus élevés de France, tout comme le taux de disparition. Des causes ont été identifiées à ces défaillances telles que la sous-capitalisation, l'isolement, le manque de conseils, d'accompagnement, ou de formation ou encore la mauvaise évaluation des risques et des délais.

Initiative Marseille Métropole (IMM) est l'une des 206 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aides sont proposés gratuitement aux porteurs de projets :

- Une assistance au montage du projet,
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, recherche de financements et de garanties bancaires),
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de parrainage.

Depuis novembre 1994, date de la création de la plateforme, 21.318.500 euros (en prêts d'honneur) ont été engagés pour soutenir la création ou la reprise ou la croissance de 3 795 entreprises. Le taux de pérennité à trois ans est de plus de 80%. Depuis la création de l'association, près de 6 847 emplois ont été créés ou maintenus.

Pour l'année 2022, 277 prêts d'honneur ont été attribués, contribuant à la création ou maintien de 546 emplois. Le montant total des prêts d'honneur accordés s'est élevé à 1,75 millions d'euros. Le prêt d'honneur permet de compléter le financement bancaire classique des projets de création ou de reprise d'entreprises. Les prêts d'honneur IMM ont pu être doublés par un prêt d'honneur BPI dans 117 projets : 100 prêts d'honneur Création (652 000 €), 9 prêts d'honneur Solidaire (55 000 €), 8 prêts Renfort (105 000 €).

Le travail d'accompagnement a permis une forte mobilisation de concours bancaires privés associés aux prêts d'honneurs pour un montant de 10,6 millions d'euros. Par conséquent, pour 1 euro de prêt d'honneur accordé, c'est 7,8 euros de prêts bancaires qui ont été mobilisés (effet levier 7,8 en augmentation par rapport à 2020).

Les secteurs d'activités les plus représentés parmi les bénéficiaires d'IMM en matière de création d'entreprises sont les commerces (32%), les services aux entreprises (22%), l'hôtellerie/café/restaurants (19%) ou encore l'industrie (9%).

La part des entrepreneurs financés issus de quartiers prioritaires de la ville s'établit à 16% en 2022 contre 10% en 2021.

Pour 2024, Initiative Marseille Métropole souhaite accélérer la croissance de son activité en :

- accroissant le nombre d'entreprises financées, tout en conservant un taux de pérennité des entreprises soutenues stable,
- augmentant le nombre d'emplois maintenus ou créés au démarrage et lors du développement des entreprises,
- mobilisant la prime « Capital Jeunes Créateurs » mise en place par l'Etat.

IMM souhaite également renforcer la part des femmes bénéficiaires de prêts d'honneur et tendre vers une véritable parité dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

L'association prévoit d'accompagner le financement de 280 projets dont 190 en création d'entreprises, 60 en reprise d'activité et 30 en croissance et de proposer systématiquement aux Créateurs les nouveaux Prêts d'Honneur BPI : PH Solidaire, PH Création-Reprise.

En 2024, IMM apportera une attention particulière aux questions de transition économique, écologique et sociétale. L'association sensibilisera systématiquement ses bénéficiaires à travers la complétude d'un questionnaire élaboré par l'ADEME et l'organisation d'événements dédiés à l'impact RSE.

L'examen du budget prévisionnel 2024 met en exergue les éléments suivants :

- Le poste charges de personnel est le premier poste de charge et représente 66,35% du budget de fonctionnement
- L'association a déménagé fin 2022 de ses locaux anciennement situés dans l'immeuble des Docks vers l'immeuble CMCI où le propriétaire, la Ville de Marseille, met à disposition les lieux moyennant un loyer symbolique de 150 € annuel.

L'association souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 (dossier MGDIS n° 0000 6041).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Initiative Marseille Métropole une subvention de fonctionnement global de 100 000 euros au titre de l'année 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;

- La délibération n° ECOR-001-13223//23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 portant sur l'approbation d'une convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec les actions définies dans l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global de 100 000 euros à l'association Initiative Marseille Métropole au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention avec l'association Initiative Marseille Métropole, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748 – fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique Développement Economique Innovation, Attractivité territoriale et de la sous politique Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et du programme Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et seront exécutés par le service gestionnaire 4DDE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY